

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 mai 2007

CP 07/05-35

CREATION D'UNE RETENUE COLLINAIRE EN TERRE COMPACTEE SUR LE RUISSEAU DE THERONDEL DEVOLUTION DE MARCHE

Au titre de sa politique d'intervention en matière de gestion et de confortement de la ressource en eau, le Conseil Général, a lancé une consultation pour la création du barrage de Thérondel ; ouvrage s'inscrivant dans le cadre du Plan de Gestion des Etiages du Tescou approuvé en 2004.

Pour rappel, cet ouvrage d'environ 900 000 m³ devrait permettre de satisfaire, y compris en année sèche, l'ensemble des besoins agricoles actuels situés en aval du bassin et, de maintenir un débit de salubrité du Tescou à Saint-Nauphary de 100 l/s.

Cet ouvrage correspond à la première phase de mise en œuvre du PGE Tescou. A moyen terme, le dispositif de soutien des étiages sur le bassin devrait être complété d'un second ouvrage sur le Tescou, sur le site de Sivens, dans le Département du Tarn.

Barrage de Thérondel

Les caractéristiques principales du marché sont les suivantes :

- Procédure - Appel d'offres ouvert,
- Consistance - Marché de travaux de construction d'une digue en terre compactée, des ouvrages associés et d'un dispositif de remplissage,
- Dévolution - Le marché comporte une tranche unique et un seul lot,
- Prix - Etablissement sur la base de prix unitaires au Bordereau des Prix selon un quantitatif estimé,
- Durée - 5 mois dont un mois réparti entre la préparation du chantier et la réception des ouvrages.

Conformément au Code des Marchés Publics, les critères définis et pondérés dans le dossier de consultation permettant à la Commission d'Appel d'Offres de dégager l'offre économiquement la plus avantageuse sont les suivants :

- | | |
|-------------------------------|------|
| - Valeur technique de l'offre | 30 % |
| - Prix | 70 % |

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 30 avril 2007, a examiné les offres déposées par les sociétés ayant répondu à la consultation dans les formes et délais requis.

A l'issue de l'analyse des offres, cette Commission propose d'attribuer le marché à l'entreprise Quercy TP.

Motivation du choix

- L'offre de Quercy TP, d'un point de vue technique répond en tout point au cahier des charges,

- L'entreprise Quercy TP propose d'exécuter les travaux pour un montant de 1 343 279 €HT et à ce titre est la moins-disante.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande de bien vouloir délibérer.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 mai 2007

CP 07/05-35

**CREATION D'UNE RETENUE COLLINAIRE EN TERRE
COMPACTEE SUR LE RUISSEAU DE THERONDEL
DEVOLUTION DE MARCHÉ**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 30 avril 2007,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres de retenir l'entreprise Quercy TP pour la réalisation des travaux de création d'une retenue collinaire en terre compactée sur le ruisseau du Thérondel ;
- Mandate Monsieur le Président du Conseil Général pour obtenir des compléments d'informations ;
- Précise que ce dossier sera représenté lors d'une prochaine réunion de la Commission permanente.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,